Selon les autorités mexicaines, M. Leslie Fieger et sa femme Cheryl ont été arrêtés à l'Aéroport international de Mexico le 25 novembre 1973 après qu'on eut découvert plus de 15 livres de cocaïne en leur possession. M. et M^{me} Fieger ont été incarcérés dans un centre de détention durant l'enquête préliminaire. M^{me} Fieger n'ayant pas été inculpée, elle a été libérée le 4 décembre 1973 puis déportée au Canada. Leslie Fieger a été incarcéré à la prison de Lecumberri le 1^{er} décembre 1973 et accusé d'avoir importé de la drogue au Mexique.

Lors de la visite d'un agent consulaire du Canada le 30 novembre 1973, M. et M Fieger ont indiqué qu'ils ne désiraient pas mêler l'ambassade à cette affaire et M. Fieger a prié l'agent de ne pas prévenir leurs familles respectives.

Leslie et Cheryl Fieger ont retenu les services d'un avocat mexicain inconnu de l'ambassade et ont pris eux-mêmes les arrangements concernant leur défense et les honoraires de l'avocat.

M. Al Fieger, père de Leslie, a communiqué avec le ministère des Affaires extérieures après avoir reçu de Vancouver l'appel anonyme d'une personne qui exigeait la somme de \$10,000 pour assurer la défense de son fils. Les parents de M Fieger, résidents de Calgary, ont avisé le Ministère qu'ils avaient également reçu un appel anonyme au cours duquel l'interlocuteur leur avait demandé une somme identique aux mêmes fins.

Le 18 décembre 1973, M. Al Fieger avisait le Ministère qu'il partait au Mexique et qu'il contacterait l'ambassade du Canada à cet endroit. Le 7 janvier 1974, il déposait \$2,500 auprès du Ministère au nom de son fils.

Durant le mois de janvier 1974, un deuxième avocat mexicain informait notre ambassade qu'il représentait Leslie Fieger et que le jugement devait être prononcé en février. M. Al Fieger a convenu avec les avocats de déposer une somme additionnelle de \$2,000 à son retour au Canada, à titre de paiement partiel des homoraires. Cette somme a été déposée au Ministère le 23 janvier 1974.

Le 13 février 1974, M. Al Fieger informait le Ministère qu'il avait recueilli \$30,000 pour la défense de son fils et que cette somme serait disponible, le moment venu.

Le 14 février 1974, un troisième avocat mexicain, associé du deuxième, faisait savoir que les procédures se déroulaient plus rapidement que prévu et que le jugement serait prononcé vers la fin de février. Il demandait en outre que soit versée la balance des honoraires.

Le 19 février 1974, M. Al Fieger déposait \$26,800 au Ministère. A la fin de février, les négociations rompirent entre les Fieger et leurs avocats. Le 8 avril 1974, le Ministère remettait \$24,500 à M. Al Fieger; ce dernier confia à notre ambassade la balance du dépôt initial pour les dépenses personnelles de son fils au Mexique. L'ambassade a depuis fait, sur demande et contre reçus, des versements hebdomadaires à Leslie. Un des versements est allé à l'avocat de Leslie à la demande expresse de ce dernier. Tous les